

# CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-ANNE



**Laure ANTHEAUME**  
Maire



**Pierre-Alain VIOLET**  
1<sup>er</sup> adjoint  
Délégué au CCAS



**Noémie BINET**  
2<sup>e</sup> adjointe  
Déléguée au SIVOS



**Fleur ROUSSEAU**  
3<sup>e</sup> adjointe  
Déléguée à la Communication



**Christian MONTARU**  
Conseiller Municipal  
Responsable Urbanisme



**Frédéric BALLEUR**  
Conseiller Municipal  
SIVOS/CCAS/Urbanisme



**Jonathan LETURGEON**  
Conseiller Municipal  
Communication/Urbanisme



**Benjamin GUENOT**  
Conseiller Municipal  
Urbanisme/SIDELC



**Margaret BEQUIGNON**  
Conseillère Municipale  
Communication/Urbanisme



**Vahiré  
FILONE DE NOISDENS**  
Conseillère Municipale  
Urbanisme



**Eric MOREAU**  
Conseiller Municipal  
CCAS/Urbanisme



# Sainte-Anne en bref

n°1 juillet 2020

## LE MOT DU MAIRE



Chers habitants,

Le 15 mars 2020, vous avez élu votre nouveau conseil municipal. Au nom de tous les membres de cette équipe, je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée.

Depuis fin mai, le conseil s'est installé, m'accordant sa confiance en tant que maire de notre commune. J'ai à cœur de faire vivre cette mission durant les 6 prochaines années avec plaisir et simplicité.

L'équipe se met en place au service de notre commune, avec l'ambition d'administrer Sainte-Anne avec bon sens, bienveillance et efficacité.

J'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro de **Sainte-Anne en bref**, petit bulletin intermédiaire que vous pourrez lire chaque année avant l'été et réalisé par l'équipe « communication ». Vous y trouverez des informations utiles pour la vie quotidienne dans notre

commune (rendez-vous, nouveautés, actions communales).

Très bonne lecture à tous,

Votre Maire, Laure ANTHEAUME

## COVID-19



Pour vous permettre de vous protéger en cette période de crise sanitaire, des masques vous ont été distribués début mai. L'un a été offert par la Communauté

d'Agglomération Territoires Vendômois, l'autre financé par la commune à hauteur de 1329,30 € dont 800 € devraient être subventionnés par l'Etat.

Merci aux bénévoles qui se sont mobilisés pour cette opération, de la répartition à la distribution, en un temps record dès la réception des masques.

Merci à vous, saintannois, pour vos messages, vos petits mots et vos mails de remerciements à cette occasion.

Enfin, merci à tous ceux qui ont pris soin de leurs voisins, encore plus qu'habituellement, durant cette période particulière.

## DISTRIBUTION DE PLANTS



Samedi 13 juin, le Conseil Municipal s'est mobilisé pour distribuer à la population de Sainte-Anne des plants horticoles. Le Département

et l'Association des Maires de Loir-et-Cher, en soutien aux horticulteurs de la région, ont mis à disposition des communes du département des plantes fleuries ou potagères. Nous avons décidé de faire bénéficier nos habitants de plants potagers. Cela nous a également permis de discuter avec nos administrés autour d'un café offert par la commune. Ce fut un grand succès avec près de 50 % des foyers qui se sont déplacés. Nous avons tous apprécié ce moment de partage.

## DEFIBRILLATEUR



Un défibrillateur a été installé derrière la mairie, sur le mur de l'atelier communal. Cet appareil a été offert par le Rotary club de Vendôme, en partenariat avec la fondation CNP Assurances, la commune en assurera l'entretien.

L'inauguration s'est déroulée le samedi 8 février 2020 en présence de Monique Gibotteau, vice-présidente du Conseil Départemental et des membres du Rotary Club, représentés par leur président Yves Rolland et par le docteur Charles Callin. De nombreux habitants étaient également présents.

En raison de la crise sanitaire, la formation initialement prévue en avril avec les pompiers de Vendôme a été annulée. Nous vous communiquerons les nouvelles dates prochainement.

## ASSOCIATION SAINTE-ANNE ANIMATION



Les restrictions sanitaires dues au Covid-19 nous ont contraint à supprimer toutes les activités depuis mi-mars.

Celles-ci devraient reprendre à partir du mois d'octobre (attention quelques changements de dates), sous réserve des décisions gouvernementales.

Nous vous tiendrons informés de leur reprise dès la rentrée par distribution papier et également sur la page Facebook : "Sainte-Anne animation »



## EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT



Comme le prévoit la loi Notre, depuis janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) a repris, aux mêmes conditions, les compétences eau potable et assainissement collectif auparavant exercées par les communes ou syndicats.

En cas de problème sur le réseau, de changement de coordonnées, veuillez contacter le : 02.54.89.47.50



## SIVOS

### Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Le nouveau bureau du SIVOS va être réélu prochainement. Il est constitué de 2 élus de chaque commune. La nouvelle équipe fourmille d'idées pour faire évoluer l'organisation du transport, garderie et cantine. Des changements pourraient intervenir pour la prochaine rentrée scolaire.

Soyez attentifs aux informations qui vous seront adressées au cours des congés estivaux !

Pour toute inscription à l'école, rapprochez-vous du secrétariat du SIVOS :

Mairie, 17 rue St Martin, 41310 LANCE

02.54.82.81.24

[mairie-lance@orange.fr](mailto:mairie-lance@orange.fr)

## MOVE



À partir du 2 septembre 2020

La Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois met en place un système de lignes sur réservation.

Renseignez-vous au **02.54.89.41.36**

Ste Anne > Vendôme		
	Ven	Me et Sam
Ste Anne mairie	9h30	14h30
Vendôme S.I. Sud	9h35	14h35
Vendôme Offenbach	9h39	14h39
Vendôme St Georges	9h42	14h42
Vendôme Hôpital	9h43	14h43
Vendôme Mail Leclerc	9h44	14h44
Vendôme > Ste Anne		
Vendôme Mail Leclerc	11h30	17h31
Vendôme Hôpital	11h31	17h32
Vendôme St Georges	11h32	17h33
Vendôme Offenbach	11h35	17h36
Vendôme S.I. Sud	11h39	17h39
Ste Anne mairie	11h44	17h44

## OPERATION TRANQUILITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (*effractions*, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier gratuitement de ce service, vous devez envoyer votre formulaire à la gendarmerie de Saint-Amand-Longpré ou de Montoire-sur-le-Loir **au moins 2 jours avant votre départ**.

Formulaire disponible sur internet sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou en mairie.

## PLAN CANICULE 2020

Dans le cadre du Plan National Canicule, les personnes âgées ou handicapées, vivant seules, isolées géographiquement ou affectivement, malades, dépendantes, ou ayant des difficultés à se déplacer, les femmes enceintes et les nourrissons, sont considérés comme particulièrement à risque.

Prenez soin de bien vous hydrater, de fermer les volets la journée, de rester au frais.

**Nous vous invitons à vous faire recenser sur notre registre des personnes vulnérables de la commune.**

[commune.sainte-anne@wanadoo.fr](mailto:commune.sainte-anne@wanadoo.fr)

## APPEL AU CIVISME



Des chiens qui aboient pendant des heures, des fumées qui incommodent, la tondeuse qui empêche la grasse matinée dominicale... Les sources de conflits entre voisins peuvent être nombreuses. Des règles simples sont à respecter pour une bonne entente.

**Travaux de bricolage ou de jardinage.** Les activités nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants, comme les tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou autres, sont possibles à des heures précises. **Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h ; le samedi :**

**de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h** (arrêté préfectoral).

**Bruit.** Les causes du bruit peuvent être multiples (cris, musique, aboiements, outils de bricolage, etc.). En journée, on parle de trouble anormal de voisinage quand ces bruits sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps. Lorsqu'ils sont commis la nuit, entre 22 h et 7 h, on parle de tapage nocturne.

**Feux de végétaux.** Les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler des déchets verts dans le jardin (herbe, feuilles, résidus de tailles de haies, d'élagage, etc.). La plateforme de déchets verts de VAL DEM est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et jusqu'à 18h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

**Animaux.** Les propriétaires doivent empêcher leurs animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux (arrêté préfectoral du 26 novembre 1999). Il est interdit de laisser errer ses animaux. Chaque propriétaire de chien est tenu, en cas de déjection sur la voie publique, de ramasser les déjections de l'animal par tous moyens appropriés.

**Élagage.** Vous ne pouvez pas couper les branches de l'arbre de votre voisin qui dépassent sur votre propriété mais vous pouvez le contraindre à les couper. Des distances de plantation sont également à respecter en fonction de la hauteur de l'arbre. A noter aussi que vous ne pouvez pas cueillir les fruits de l'arbre du voisin. En revanche, s'ils tombent naturellement sur votre propriété, vous pouvez les ramasser.

En cas de problème, nous vous conseillons dans un premier temps de créer un dialogue avec votre voisin sur les problèmes rencontrés. Puis, si aucun accord n'est trouvé, vous pouvez entrer en contact avec un conciliateur de justice (mairie annexe des Rottes à Vendôme : 02.54.89.46.00).

### LA COM' EN BREF

- Relayer les informations et les décisions prises au sein du Conseil Municipal
- Projet de création du site internet de la commune
- Suivez-nous également sur les réseaux sociaux :  
[www.facebook.com/Commune-de-Sainte-Anne](http://www.facebook.com/Commune-de-Sainte-Anne)
- Savez-vous ce que représente le logo de la Commune ? Réponse dans le bulletin municipal distribué lors des vœux du Maire **le 16 janvier 2021**. Les absents ce jour-là auront le bulletin dans leur boîte aux lettres.
- Projet de communication avec les administrés par un autre moyen qu'internet

### HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

**Lundi : 8h – 10h**

**Mercredi : 9h – 12h**

**Vendredi : 13h – 18h**

[commune.sainte-anne@wanadoo.fr](mailto:commune.sainte-anne@wanadoo.fr)  
02.54.77.23.02

Afin de respecter les règles sanitaires nous vous demandons de privilégier les contacts par mail ou téléphone.



# BONNES VACANCES !